



La Charte Terre saine



www.terresaine-poitou-charentes.fr

Historique

Plan Régional pour la Réduction des Pesticides (2007)

- 31 objectifs
- Région : pilote des 5 objectifs non-agricoles

Programme Re-Sources pour l'eau potable

- baisse des nitrates et des pesticides
- plan de désherbage pour les collectivités
 - des collectivités exemplaires

Elaboration

Elaboration par un groupe de travail : juin-octobre 2008

(Région, Etat, Départements, Chambres d'Agriculture, Associations Protection Environnement, FREDON, Animateurs bassins versants)

Validation de la démarche par l'assemblée générale du GRAP (Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides) : 27 novembre 2008

Communication par la Région : graphisme, titre, documents et évènement de lancement (4/02/2009)

Guide méthodologique élaboré par un groupe de travail du GRAP (mars-avril 2009)

Fondements

Eléments pris en compte :

- **exigence d'exemplarité et réponse sociétale**
- **la forte prédominance des herbicides**
- **un risque élevé de contamination de l'eau**
- **un risque élevé pour les agents et pour les enfants**
- **l'absence d'enjeu économique**
- **des habitudes et facilités de travail pour les agents**
- **la chasse aux « mauvaises herbes » pour tous**

Une nouvelle approche

Trois axes de travail :

- **un parti pris de radicalité pour une gestion écologique sans pesticides**
- **une démarche progressive adaptée aux difficultés à surmonter**
- **et la valorisation des efforts réalisés**





Vers une Directive européenne

**Le 13 janvier 2009, le Parlement européen adopte
une nouvelle législation ...**

Article 12 : « *utilisation restreinte ou interdite dans les zones utilisées par le grand public, notamment les enfants (parcs, jardins publics, terrains de sports et de loisirs, cours de récréation, terrains de jeux) et à proximité immédiate d'infrastructures de santé.* »

... pour une mise en application dès 2011.



La Charte Terre saine

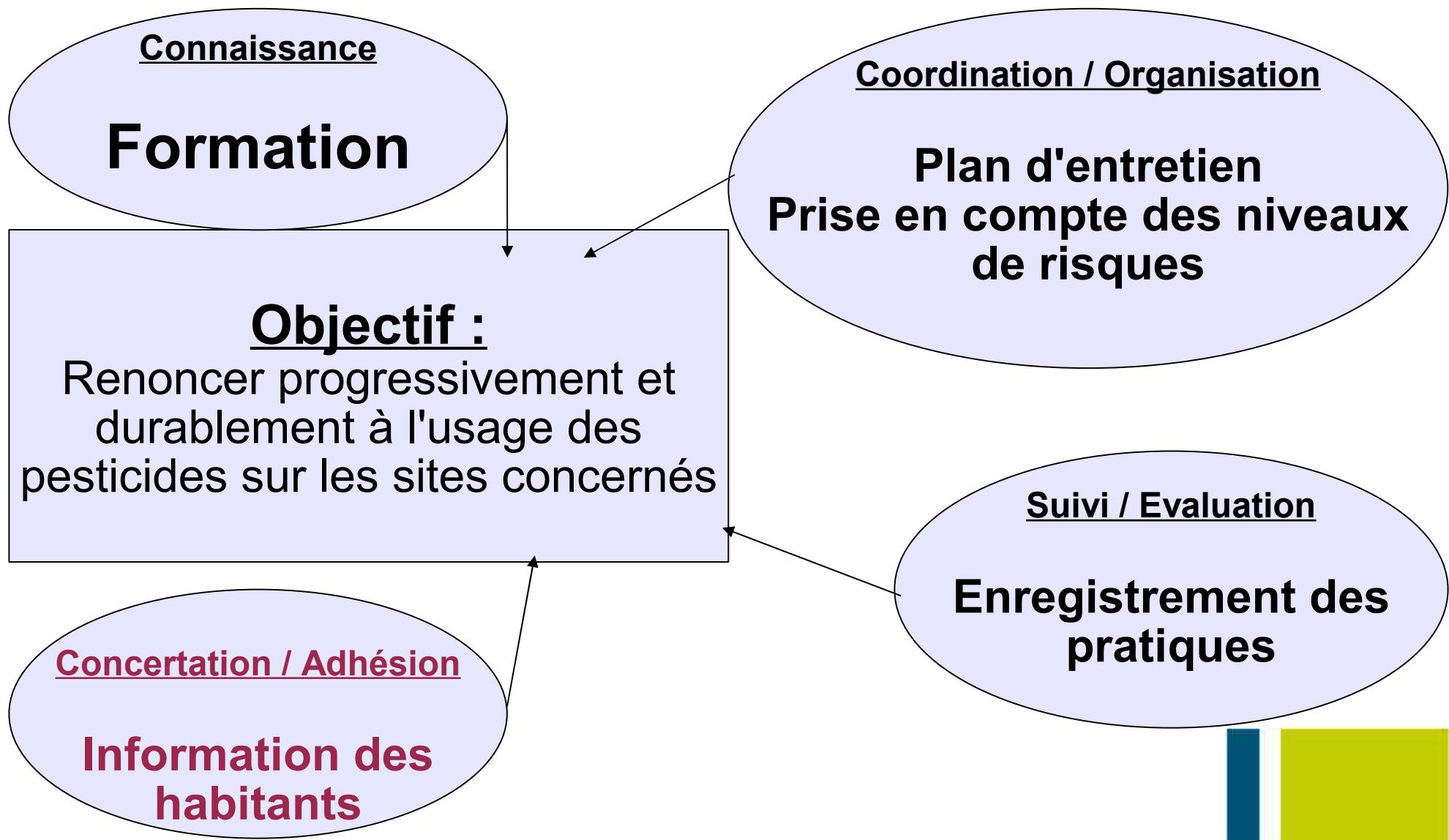
« Votre commune sans pesticides »

Avant tout, penser autrement la conception et la gestion des sites concernés :

- accompagner la Nature et non la contraindre ;
- poser un nouveau regard sur les herbes spontanées ;
- gérer différemment pour un cadre agréable ;
- accepter et faire accepter une gestion plus respectueuse de l'environnement.

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

Pourquoi une Charte régionale ?

- pour mutualiser les efforts et les connaissances ;
- pour une valorisation des initiatives communales ;
- pour créer une dynamique de réseau.

La démarche Terre saine vise à faire évoluer les techniques d'entretien et l'approche de la gestion des espaces communaux.

Les collectivités, mais aussi **les habitants** doivent apprendre à gérer et à percevoir différemment les « mauvaises herbes ».

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

La Charte régionale pour la réduction des pesticides propose aux collectivités :

- des objectifs opérationnels ;
- un itinéraire de progrès et des outils pratiques ;
- un centre de ressources.

Le site Internet www.terresaine-poitou-charentes.fr permet de mutualiser les expériences et d'être informé des actualités sur les pesticides, les communes adhérentes, les événements, etc.

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

Valoriser l'engagement de la commune :

1ère étape : Engagement dans un itinéraire de progrès



Réglementation, plan d'entretien, formations, information, enregistrement, zones pilotes



Mise en oeuvre sur 50 % des sites concernés, clauses pour entreprises, formations alternatives, info jardinage sans pesticides



Mise en oeuvre sur 90 % des sites concernés, conception des projets, information

Mention spéciale : 100 % sans pesticides



La Charte Terre saine

Guide pour une démarche concertée

Une dominante rurale en Poitou-Charentes

Nombre de communes ayant en 2006 :

- moins de 1 000 habitants	1102
- entre 1 000 et 1 999 habitants	201
- entre 2 000 et 9 999 habitants	146
- 10 000 habitants ou plus	13

► **des moyens limités pour chaque commune**

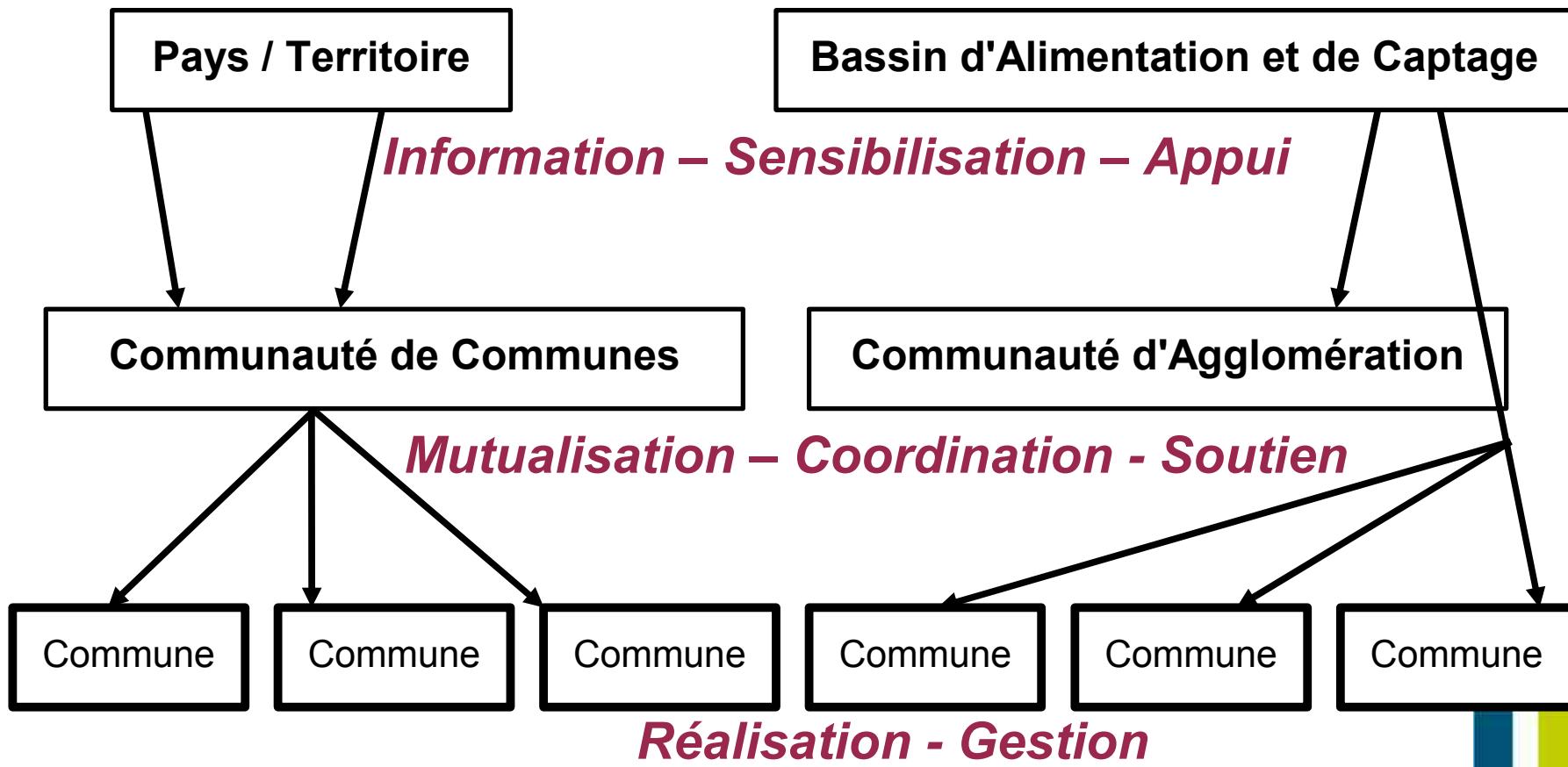
Répondre à la question des élus :
et maintenant, comment je fais ?



La Charte Terre saine

Guide pour une démarche concertée

La stratégie d'action

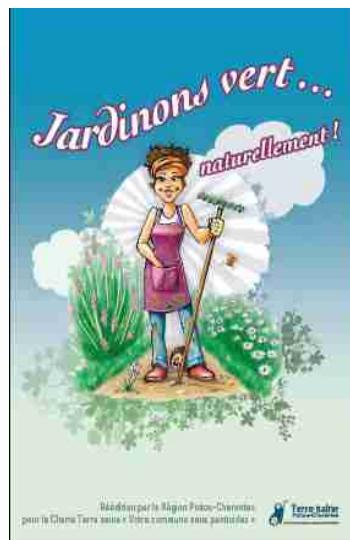


La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Des outils



**Guide pour la mise en oeuvre
de la Charte Terre saine
« Votre commune sans pesticides »**

Ce guide est à la disposition des collectivités pour la mise en oeuvre de la Charte Terre saine « Votre commune sans pesticides ». Il n'est en aucun cas un cadre contrignant. En effet, la situation de chaque commune est particulière selon l'état d'avancement atteint dans la gestion écologique des espaces communs. Les communautés et communasules des élus et des



La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

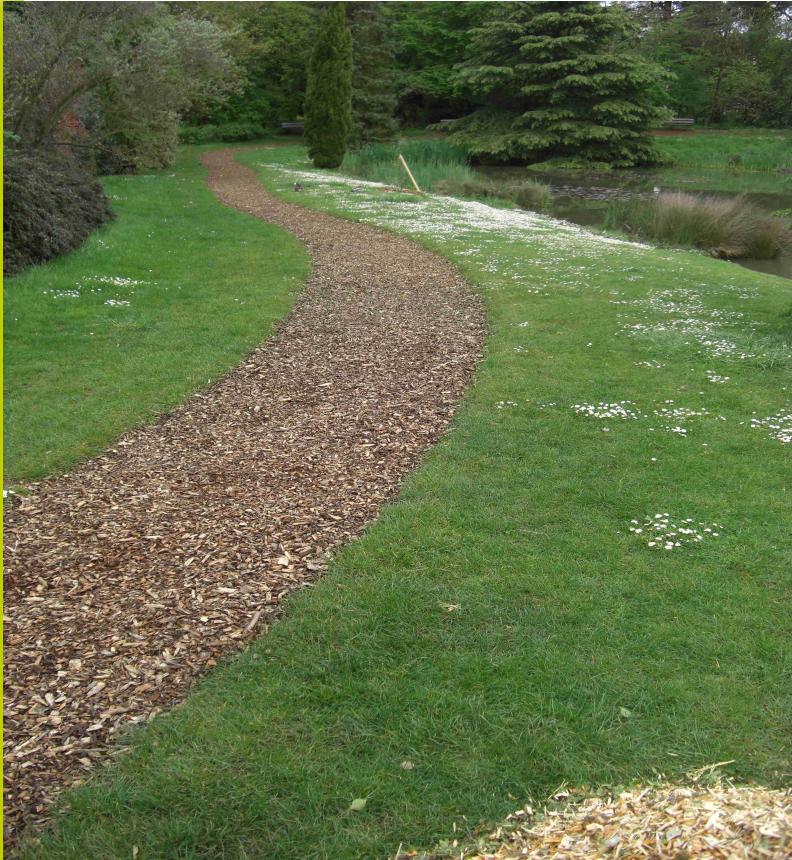
Un centre de ressources : site INTERNET et FREDON Poitou-Charentes

The screenshot shows a Mozilla Firefox browser window with the following details:

- Title Bar:** Recherche - Terre saine Ma commune sans pesticides - Mozilla Firefox
- Address Bar:** http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/-Recherchez-un-document-.html
- Toolbar:** Standard Firefox toolbar with icons for back, forward, search, and other functions.
- Tab Bar:** Shows multiple tabs, with the active tab being "Recherche - Terre saine Ma com...". Other tabs include "Démarrage" and "IRIS-Conseil Régional...".
- Content Area:**
 - Header:** Terre Saine Poitou-Charentes, Votre commune sans pesticides.
 - Left Sidebar:** Actualités (Infos - Evénements, Suivi de la charte), La Charte Terre saine (Pourquoi une charte ?, Découvrir la Charte, Une initiative récompensée, S'engager), Centre de ressources (Rechercher un document, Foire Aux Questions, Contribuer, Restez informés).
 - Search Form:** Recherche par thématique:
 - Thème: Charte terre saine
 - Sous-thème: Présentation de la Charte
 - Sujet: Choisir un sujetRecherche par type de support:
 - Type de support: Diaporama (selected)
 - Choisir un support
 - Diaporama
 - Fiche technique
 - Photo / image
 - Témoignage / Retour d'expérience
 - Outil de communication
 - Actualité
 - Lien utile
 - Contact
 - Guide technique
 - Etudes / expérimentations
 - Bottom:** Recherche libre: [Search input field]

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



**Paillage végétal
ou minéral facile à entretenir**

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Enherber allées et trottoirs

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Enherber allées et trottoirs

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Utiliser des plantes couvre-sol

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Favoriser la biodiversité

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



**Inviter les riverains
à fleurir ou entretenir**

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »



Privilégier l'entretien mécanique



La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

Comment s'engager dans la démarche Terre saine ?

ETAPE 1 :

- La commune prends une délibération
pour s'engager dans la démarche Terre saine**

(dans un délai d'un an environ, la commune engage une formation des agents communaux et définit les objectifs et les étapes de la réduction de l'utilisation des pesticides, et informe les habitants)



La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

Comment s'engager dans la démarche Terre saine ?

ETAPE 2 :

Envoi des documents pour validation de l'engagement à la Région ou à la FREDON

- une copie de la ou des délibérations (si participation de l'intercommunalité),**
- les fichiers informatiques des logos des signataires ,**
- les noms et statuts des signataires ,**
- la description des engagements des co-signataires (cf Art.4)**
- le formulaire de présentation de la Commune.**

La Charte Terre saine

« Votre commune sans pesticides »

Comment s'engager dans la démarche Terre saine ?

ETAPE 3 :

Dès prise en compte de l'engagement, renvoi des documents :

- un accusé de réception ,
- la Charte personnalisée avec les informations fournies ,
- le diplôme personnalisé.

ETAPE 4 :

La Commune retourne une copie signée de la Charte à la Région Poitou-Charentes.